

Séance du mercredi 22 février 2023

Membres en exercice 9

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 16/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

Présents : Maryline MONTEILLET, Jean-Paul TROUPEL, Alain PEYROU, Jacqueline BOULANGÉ, Simone SALAT, Myriam DELORT, Catherine TEIL, Odette VOLPILHAC

Excusée : Elisabeth PERIER

Secrétaire de séance :

Maryline MONTEILLET

2023_01 - Objet : Demande d'aide sociale.

Mme la Présidente présente aux membres du CCAS la demande de Mme JOLE visant à obtenir une participation financière de 200,00 euros permettant le règlement d'une partie des frais d'obsèque de son papa.

Mme la Présidente indique que la demande est accompagnée de la facture des pompes funèbres.

Mme la Présidente propose de prendre en compte la situation de Mme JOLE et une partie des dépenses liées aux frais d'obsèque de son papa.

Sur proposition de Mme la Présidente, et après en avoir délibéré, le CCAS à l'unanimité décide d'accorder une participation financière d'un montant de 200,00 euros (deux cent euros) versée directement aux Pompes funèbres CASSAGNE.

Le montant sera inscrit au budget 2023.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A Lacapelle-Viescamp, le 22 février 2023

La Présidente,

Maryline MONTEILLET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 23/02/2023
et publié ou notifié
le 24/02/2023